

COVID-19 – PLAN OPÉRATIONNEL

Association de hockey mineur :

Date :

Point d'action ↓

Détails de la mise en œuvre ↓ Comment est-il communiqué? ↓

Statut ↓

PRISE DE DÉCISION

L'agent de communication de l'association de hockey mineur travaillera en collaboration avec les représentants de Hockey Nouveau-Brunswick et les responsables des installations.

L'agent de communication de l'association de hockey mineur travaillera avec l'agent de liaison pour fournir des mises à jour et filtrer l'information à communiquer aux parents ou tuteurs et aux participants.

Communication continue avec les responsables des installations et Hockey Nouveau-Brunswick.

Mises à jour régulières aux parents ou tuteurs par courriel, sur le site web des AHM et dans les médias sociaux.

DISTANCIATION PHYSIQUE (2 MÈTRES)

Limiter le nombre de personnes qui circulent dans les installations

Attentes à l'arrivée et au départ - on recommande une réunion avec les parents et les représentants des installations.

Les spectateurs doivent eux aussi respecter les restrictions en matière de distanciation physique (2 mètres) partout dans les installations.

Limiter le temps passé dans les vestiaires

Rencontrer les responsables des installations pour discuter de l'utilisation des vestiaires ou des autres possibilités.

Distance entre les spectateurs

Les spectateurs doivent respecter la distance physique, conformément aux directives du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

COVID-19 – PLAN OPÉRATIONNEL

Point d'action ↓	Détails de la mise en œuvre ↓	Comment est-il communiqué? ↓	Statut ↓
Masques	<p>Si la distance physique recommandée ne peut être respectée, le port d'un masque non médical est recommandé (et il peut être exigé par les installations). Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none">• dans les vestiaires• sur le banc des joueurs• lors des soins apportés à un joueur blessé		
Échauffement hors glace de l'équipe	<p>L'entraîneur doit s'assurer que la distance physique recommandée est respectée.</p> <p>Il ne faut pas partager l'équipement d'échauffement.</p> <p>Il faut observer les règlements des installations en ce qui concerne l'échauffement de l'équipe.</p>		
Activités sur glace	<p>Les équipes suivent les phases établies par Hockey Nouveau-Brunswick.</p>		
Circulation	<p>Les membres doivent suivre les indications de circulation dans des zones particulières de l'aréna. (Annexe E).</p>		
SANTÉ ET HYGIÈNE RESPIRATOIRE			
Favoriser le lavage fréquent des mains	<p>On recommande aux joueurs de se laver les mains avant et après les séances d'entraînement sur glace.</p> <p>Un désinfectant pour les mains peut être utilisé si les joueurs n'ont pas accès à l'eau courante.</p>		
Bouteilles d'eau	<p>Les joueurs doivent indiquer leur nom sur leur bouteille d'eau et n'utiliser que cette bouteille lorsqu'ils participent aux activités.</p> <p>Les joueurs devraient laver leur bouteille d'eau après chaque séance d'entraînement.</p>		

COVID-19 – PLAN OPÉRATIONNEL

Point d'action ↓	Détails de la mise en œuvre ↓	Comment est-il communiqué? ↓	Statut ↓
Bonne hygiène respiratoire et étiquette de toux	<p>Éternuer dans un mouchoir ou à l'intérieur de son coude (pas dans les mains).</p> <p>Jeter les mouchoirs dans la poubelle dès que possible et se laver les mains.</p> <p>Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche lorsque les mains n'ont pas été lavées.</p>		
Directives supplémentaires pour l'hygiène	<p>Il faut minimiser les entrées et les sorties par les portes, y compris celles des vestiaires. Les portes des installations sont considérées comme étant des surfaces à haut risque, car elles sont fréquemment touchées.</p> <p>Il ne faut partager ni nourriture ni boisson.</p> <p>Les serviettes ne devraient être utilisées qu'en cas d'urgence.</p> <p>Si on utilise une serviette, cette dernière ne doit être utilisée qu'une seule fois, puis enlevée du banc pour être lavée.</p> <p>Ne pas cracher.</p> <p>Ne pas se vider le nez sans utiliser un mouchoir.</p> <p>Les poignées de mains, avant et après les matchs, ne sont pas permises.</p> <p>Les joueurs ne devraient pas partager de vêtements, savon, shampoing ou autres articles personnels comme les rasoirs et les serviettes.</p> <p>Se laver les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes après être allés aux toilettes.</p> <p>Utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool (à 60 % d'alcool, au moins) lorsque l'eau et le savon ne sont pas disponibles.</p>		

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

Suivre les directives des installations			
---	--	--	--

COVID-19 – PLAN OPÉRATIONNEL

Point d'action ↓	Détails de la mise en œuvre ↓	Comment est-il communiqué? ↓	Statut ↓
Équipement	Certaines pièces d'équipement devraient être nettoyées (chandails, couvre-pantalons, protège-dents, chaussettes) après chaque séance d'entraînement, conformément aux directives du fabricant.		
DÉPISTAGE ET SURVEILLANCE			
Maladie	Si un participant ne se sent pas bien, il devrait rester à la maison et en informer l'entraîneur. Toutes les personnes qui participent ou assistent à une activité de hockey devraient rester à la maison si elles se sentent malades.		
Dépistage	Tous les membres doivent répondre au questionnaire de dépistage (Annexe D).		
Recherche des coordonnées	Les équipes doivent noter la présence des participants pour chaque temps de glace, au cas où il y aurait un cas positif parmi les membres (Annexe C).		
PROCÉDURES DE RETOUR AU JEU RECOMMANDÉES			
Étapes à suivre	Annexe B		
Test positif à la COVID-19 dans un environnement de hockey	Annexe C		

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES :

Guide pour le plan opérationnel en réponse à la COVID-19 : Protéger les gens du Nouveau-Brunswick, ensemble : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/covid-19/covid-op-plan-guide.pdf>

Travail sécuritaire NB – S'adapter à la nouvelle normalité : <https://www.travailsecuritairenb.ca/media/60997/sadapter-a-la-nouvelle-normalite.pdf>

Lignes directrices en matière de sécurité de Hockey Canada : https://hnb.ca/images/hnb/pdf/HC_RTH_SafetyGUIDELINES_8.5X11_ENG_FINAL.pdf

Plan de retour au hockey de Hockey Nouveau-Brunswick https://hnb.ca/images/hnb/2020/pdf/Lignes_directrices1.pdf

ANNEXES

Annexe A – Test positif à la COVID-19 dans un environnement de hockey

Annexe B – Procédure de retour au jeu en réponse à la COVID-19

Annexe C – Registre des coordonnées de suivi

Annexe D – Questionnaire de dépistage de la COVID-19 du gouvernement du Nouveau-Brunswick

Annexe E – Circulation dans l'aréna